

## Abus sexuels : un mauvais signal ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 4 novembre 2018

---



franceinfo  @franceinfo · 1j 

Pédophilie dans l'Église : le prêtre lanceur d'alerte Pierre **Vignon** a été sanctionné

[francetvinfo.fr/societe/religi...](https://francetvinfo.fr/societe/religi...)



Au moment où les évêques de France, réunis en Assemblée plénière à Lourdes, vont discuter de "la question de faire appel à un groupe d'experts indépendants, historiens et d'autres compétences" pour faire la transparence sur les abus sexuels dans l'Église, le père **Pierre Vignon**, qui a soutenu les victimes et avait appelé en août à la démission du cardinal **Philippe Barbarin** – poursuivi pour non-dénonciation –, a appris qu'il était écarté de ses fonctions de juge auprès du tribunal ecclésiastique de Lyon. Une décision prise par une douzaine d'évêques

de la région.

L'abbé Pierre Vignon est prêtre au sein du diocèse de Valence. Il a appris jeudi 1er novembre qu'il était démis de ses fonctions de juge à l'officialité par les douze évêques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le père **Nicolas de Boccard**, responsable de l'officialité, lui a écrit :

"Ils n'ont pas souhaité t'inclure dans ces nominations. Tu n'es donc plus juge de l'officialité à compter de ce jour. Il ne m'appartient pas de commenter leur décision"

Il était juge depuis 2002 à l'officialité de Lyon, dont le cardinal Barbarin est le modérateur.

Le père Vignon déclare à [L'Obs](#) :

"Je regrette cette décision, mais je l'accepte. Ça n'enlève rien à ce que j'ai dit en conscience et je ne regrette rien."

Il est compréhensible que les évêques relèvent de ses fonctions un prêtre qui appelle un cardinal à la démission. Mais était-ce le bon moment, alors que les évêques doivent recevoir des victimes à Lourdes pour accueillir leurs témoignages ?

Mardi dernier, le procureur d'Orléans a requis devant le tribunal correctionnel des peines de prison ferme contre l'abbé **Pierre de Castelet**, accusé d'atteintes sexuelles sur mineurs en 1993, et l'ancien évêque d'Orléans, Mgr **André Fort**, pour non-dénonciation. Ce dernier, âgé de 83 ans, était absent à l'audience pour raisons médicales. Le prêtre est accusé d'attouchements sur mineurs de 15 ans, de jeunes garçons, lors d'un camp organisé par le Mouvement eucharistique des jeunes pendant l'été 1993. Évêque d'Orléans de 2002 à 2010, Mgr Fort n'avait pas informé la justice lorsqu'une des trois parties civiles, **Olivier Savignac**, lui avait adressé en 2008 une lettre faisant état de ces attouchements de la part de l'abbé de Castelet. Le prélat s'était contenté d'éloigner le prêtre de tout contact avec les jeunes. L'affaire a été mise en délibéré au 22 novembre.